



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2019

CONVOCACTION : 17 JUIN 2019

AFFICHAGE : 17 JUIN 2019

PRESENTS : MARCHAND Ginette, KIRSCH Michèle, JEANPIERRE Vincent, NICLAS Claude, PELTRE Béatrice, POIREL David, SCHOLZ Laurent et SEYBOLD Christophe

MEMBRES ABSENTS et EXCUSES :

POUVOIRS :

MEMBRES AYANT DELIBERE : 8

SECRETAIRE DE SEANCE : KIRSCH Michèle

20 H 30 : Madame le Maire ouvre la séance.

➤ **CONTRAT D'ENTRETIEN DES CLOCHES DE L'EGLISE**

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que l'entreprise F. GRADOUX et Fils qui s'occupe de l'entretien des cloches de l'église a fait parvenir en mairie un contrat d'entretien. Ce contrat comprend la vérification et l'entretien de l'installation des cloches ainsi que de l'horloge. Le montant annuel de ce contrat est fixé à 180,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce contrat.

➤ **TRAVAUX SYLVICOLES ANNEE 2019**

Les services de l'ONF ont fait parvenir en mairie un devis pour des travaux sylvicoles pour l'année 2019. Les travaux préalables à la régénération : préparation de la végétation concernant les parcelles 18.r et 10.j. Le montant de ce devis est de 1.620 € HT.

Les membres du Conseil souhaiteraient obtenir plus de détails sur ces travaux. Ce devis est donc en attente d'approbation.

➤ **PANNE D'ELECTRICITE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire donne les raisons pour lesquelles l'éclairage public ainsi que le feu rouge ne fonctionnaient plus depuis le 12 juin 2019.

Depuis les travaux d'enfouissement des réseaux secs, le PDL (point de livraison) situé au 78 Bis Grande Rue n'est plus en activité puisque les compteurs ont été enlevés par la société CITEOS, mandataire du marché.



En mai 2019, la mairie reçoit une facture d'abonnement de la part d'EDF pour ce PDL qui n'est plus en service. Plusieurs rendez-vous ont été pris entre Mme le Maire et ENEDIS, sans résultat.

Le 12 juin au soir, plus d'éclairage public et plus de feu rouge. La société CITEOS qui avait été contactée par Mme le Maire a constaté que les fusibles qui se trouvaient dans le nouveau coffret électrique installé près du feu rouge avaient été enlevés.

Il semblerait qu'il y ait eu une incompréhension entre les services d'EDF et la commune sur l'adresse du PDL (entre le 78 bis Grande Rue et le coffret qui se trouve à proximité du feu rouge).

➤ DEGRADATIONS DOMAINE PUBLIC

A plusieurs reprises, les élus ont constaté de nombreux dégâts plus ou moins importants dans la commune (table de ping-pong, encastré de sol lumineux + chaîne au monument aux morts, portes à l'école primaire, etc....)

Cette situation ne pouvait plus durer et il n'était plus possible, au niveau de la municipalité de laisser agir les jeunes concernés par ces dégradations.

Une réunion a été faite en mairie le 03 juin 2019 afin d'attirer l'attention des parents sur l'attitude de leurs ados et de les mettre en garde sur les conséquences que cela entraîne.

Des devis ont été demandés pour la réparation de l'encastré de sol ainsi que de la réparation des portes à l'école.

Concernant l'encastré de sol, aucun élément n'a été relevé indiquant la personne responsable de ce dégât.

En revanche, les ados de 3 familles ont été reconnus par l'employée chargée du nettoyage des locaux, s'introduisant dans la cour de l'école avec des deux-roues.

Les parents concernés ont été invités à signer une déclaration attestant que leurs ados étaient bien présents dans la cour de l'école.

Il leur a été demandé de faire une déclaration à leur assurance : ce qui a été fait par les trois familles, cependant une famille sur les trois n'est pas d'accord avec cette démarche.

Le maire demande à l'assemblée s'il faut porter plainte ? Il lui a été conseillé d'attendre pour le moment.

Une question lui a été posée concernant ladite porte : faut-il la changer ou la réparer ? Mettre une porte sécurisée ou standard ?

Le Maire demandera un nouveau devis pour une porte standard. Elle demandera également à Mr PICQUARD de mettre un verrou sur la porte endommagée, dans un premier temps avant le remplacement.

Il a été précisé également qu'en cas de nouvelles dégradations la commune portera plainte sans concerter, ni les familles, ni les responsables.



➤ TRAVAUX CHEMINS

Le Maire demande à l'assemblée ce qu'ils pensent des travaux qui ont été effectués Rue du Haut de la Croix et Rue de la Chapelle :

- Facture de 10.290 € correspondant à la Réfection du Chemin du Haut de la Croix qui correspond au devis initial. Le Conseil approuve ces travaux.
- Facture de 6.640 € correspondant à la remise en état de la conduite PVC drainant Rue des Vergers. Le devis initial était de 2.328 €. Le mauvais état des conduites et des égouts ont nécessité des travaux supplémentaires qui ont été acceptés par les membres présents de la commission des travaux. Ce qui explique le montant final de cette facture.
- Facture de 19.383,60 € correspondant à la remise en état + accotements Rue des Vergers. Cette facture a soulevé l'étonnement des conseillers. Effectivement une bande en macadam dans la Rue de la Chapelle a été réalisée sans avoir été missionnée. Elle représente une surface de 112,5 M2.

La différence avec le devis initial s'explique aussi par l'élargissement de la surface de macadam prévu au départ Rue des Vergers.

Un rendez-vous sera pris avec l'entreprise pour solutionner ce problème.

Un conseiller fait part de son étonnement quant aux règlements des factures concernant lesdits chemins sans avoir au préalable signé de procès-verbal de réception des travaux. La signature d'un PV de Réception émanant de l'entreprise COLAS a été refusée par Mme le Maire.

➤ OUVERTURE DE CREDITS

Il convient de procéder au virement d'un montant de 25.000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de pouvoir régulariser les factures en attente de règlement. Accord du Conseil Municipal.

➤ QUALICONSULT

Il convient d'effectuer régulièrement des vérifications quant aux installations électriques des bâtiments communaux et de l'aire de jeux.

C'est la société QUALICONSULT qui sera chargée de ces vérifications.

Le Conseil Municipal donne son accord.

ARRACOURT, le 24 JUIN 2019
Le Maire, Ginette MARCHAND,

